

ACRONYMES ET ABREVIATIONS

AFD	: Agence Française de Développement
ANIMH	: Association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti
APB	: Association Professionnelle des Banques
BRH	: Banque de la République d'Haïti
CEC	: Caisse d'Épargne et de Crédit
CEPALC	: Commission Économique de l'ONU pour l'Amérique Latine et la Caraïbe
CGAP	: Consultative Group to Assist the Poor
CNC	: Conseil National des Coopératives
DSNCRP	: Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
IMF	: Institution de Microfinance
KNFP	: Konsey Nasyonal Finansman Popilè
MSME	: Microfinance Small and Medium Enterprises
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIMA	: Programme de Renforcement intégré du Milieu des Affaires
UE	: Union Européenne
USAID	: Agence Américaine pour le Développement International

TABLE DES MATIÈRES

1. Introduction
2. L'environnement socio-économique en 2008
3. Le secteur de la Microfinance en Haïti
4. Les partenaires de l'ANIMH
5. L'ANIMH et le secteur de la microfinance
 - 5.1 Situation financière des membres
 - 5.1.1 Qualité du portefeuille
 - a) Taux de remboursement
 - b) Emprunteurs en retard
 - 5.1.2 Rentabilité et Autosuffisance
 - a) Rentabilité
 - b) Autosuffisance opérationnelle
 - c) Autosuffisance financière
6. Les réalisations de l'ANIMH
 - 6.1 Le Centre de formation continue
 - 6.2 La structuration du secteur
 - 6.3 Programme d'assistance technique
 - 6.4 La prestation de services
 - 6.4.1 Groupe d'Échange de noms de mauvais payeurs
 - 6.4.2 Rapport de performance
 - 6.4.3 Appui au développement de nouveaux produits
 - 6.4.4 La représentation et le lobbying
 - 6.4.4.1 Cadre légal et réglementaire
 - 6.5 Communication et marketing
 - 6.5.1 Site internet
 - 6.5.2 Centre de documentation
7. L'ANIMH En 2009

Annexes : Plan de travail 2008 – 2009
États financiers au 30 septembre 2008
Liste des membres

INTRODUCTION

S O M M A I R E

L'ANIMH, en tant qu'organisme de support au secteur de la microfinance, a un rôle crucial à jouer dans le processus de renforcement et de professionnalisation des IMF en Haïti. Pendant l'année 2008, elle a entrepris toute une série d'action dont les effets sont déjà perceptibles. Elle a continué de renforcer sa présence dans le milieu et a poursuivi sa démarche de dialogue avec différents acteurs de la vie nationale et conclu de nouveaux partenariats. L'association continue toujours à bénéficier du soutien fidèle de ses partenaires financiers, notamment l'Agence Française de Développement (AFD).

Contexte macro économique

Le Conseil d'Administration, par le biais de la Direction Exécutive, travaille continuellement à la réorganisation du Bureau de l'Association afin de lui permettre de mieux répondre aux exigences en termes d'accompagnement des membres. Ces changements devraient permettre à l'ANIMH de mieux jouer son rôle d'organisme de support à l'industrie de la microfinance et de se positionner comme un acteur incontournable dans le développement du secteur.

Panorama du secteur de la microfinance en Haïti

Partenaires de l'ANIMH

ANIMH et le secteur de la microfinance

Indicateurs de performance des membres en 2008

*L'année 2008 étant à sa fin, il convient donc de dresser un bilan des réalisations de l'Association pendant l'exercice écoulé. Au cours de l'année fiscale 2008-2009, **l'Association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti (ANIMH)** s'attachera toujours à préserver et à consolider les acquis à travers le plan d'action annexé au présent rapport d'activités.*

Réalisations ANIMH 2008

Plan de Travail 2009

2. LE CONTEXTE MACRO-ÉCONOMIQUE EN 2008

L'année fiscale 2007-2008 a été particulièrement difficile pour l'économie haïtienne. Le climat socio économique s'est nettement détérioré avec, d'une part, la remontée de l'insécurité au cours du premier trimestre de l'exercice et d'autre part, les émeutes de la faim enregistrées au cours du mois d'avril 2008, dû à l'augmentation vertigineuse du cours des matières premières sur le marché international:

- Le prix du riz a plus que doublé en six mois, d'octobre 2007 à mars 2008 et augmenté de 40% en mai 2008 sur le marché international ;
- En mars 2008, le prix du blé a augmenté de plus de 121% en 12 mois, l'huile de soya de 80% en avril 2008 et le maïs 61.6% plus coûteux en juin 2008 ;
- Enfin les quatre cyclones qui ont ravagé 85% du secteur agricole et la quasi totalité des infrastructures de base, au cours du mois de septembre 2008. A souligner qu'en 2008, le dernier Rapport sur le Développement humain du PNUD classe toujours Haïti dans la catégorie des pays à faible développement; en effet, le pays est passé de la 146^{ème} position l'année écoulée à la 147^{ème} cette année.

LE CADRE MACRO-ECONOMIQUE INTERNATIONAL

Le climat économique désastreux dans lequel évolue le monde au cours de l'année 2008 a eu un impact considérable sur l'économie haïtienne qui est fortement dépendante de l'économie américaine, son principal partenaire commercial. En effet, la crise économique et financière qui secoue le monde, et plus particulièrement les États-Unis, a eu un effet nettement négatif sur le marché boursier qui a entraîné dans son sillage la faillite de plusieurs banques et grandes sociétés financières. La crise immobilière continue à faire de vague avec l'appauvrissement d'une grande majorité de la classe moyenne américaine et plus particulièrement des nombreux haïtiens qui contribuent à plus de 30% du PIB d'Haïti par le biais des transferts d'argent, selon les dernières données disponibles.

La récession économique aux USA a plongé des milliers de familles dans le chômage. Les prévisions faites par les analystes prévoient une situation encore pire au cours de l'année 2009 avec un taux de croissance du PIB américain inférieur même à 1% et un taux de chômage qui pourrait atteindre jusqu'à 10% dans certains pays développés.

LA FLAMBEE DU MARCHÉ PETROLIER

L'un des faits les plus marquants de l'année 2008 demeure la hausse spectaculaire et exponentielle des prix du brut sur le marché international. En effet, le prix du pétrole brut a augmenté de 47.4% en 2007 pour passer ensuite à environ 61% entre septembre 2007 et juin 2008. Au cours du mois de juillet 2008, le prix du pétrole a atteint le niveau record de 147 dollars US le baril.

Cette hausse est imputée non seulement à la demande sans cesse croissante des pays émergents comme la Chine et l'Inde, mais aussi à un mouvement spéculatif constaté par certains analystes. Ces derniers évoquent même une bulle spéculative irrationnelle avec des opérations à terme qui n'avaient rien à voir avec les fondamentaux de l'économie et du cours réel du pétrole.

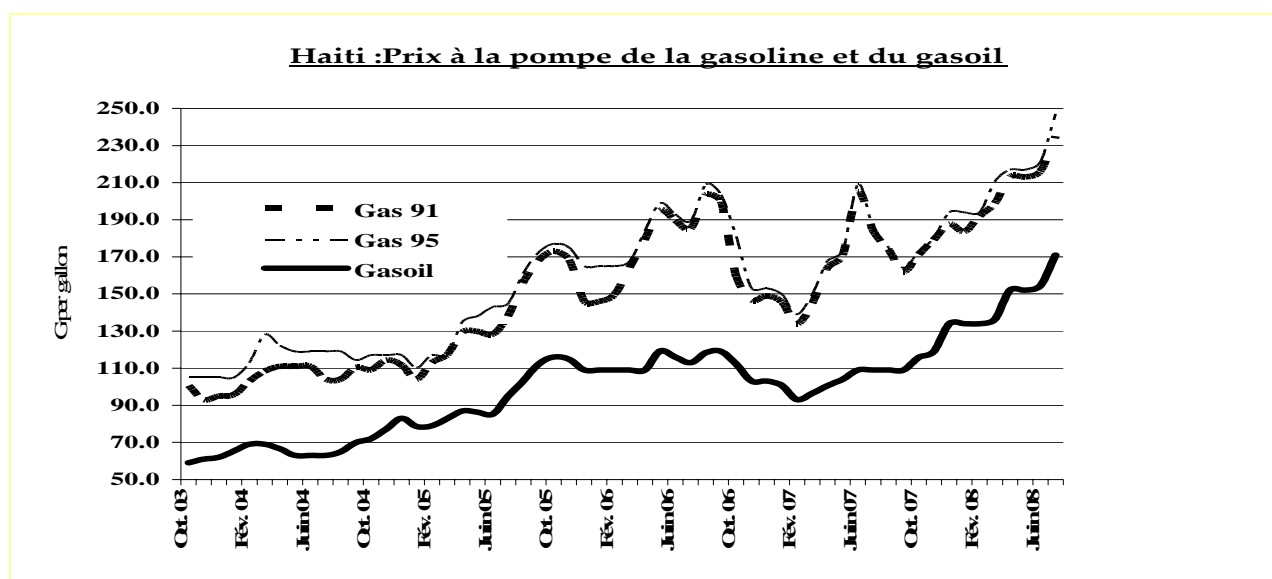
IMPACT DE LA CRISE SUR L'ÉCONOMIE HAÏTIENNE

La situation économique décrite plus haut a eu des retombées non négligeables sur l'économie haïtienne au cours de l'exercice fiscal 2007-2008. A rappeler que le niveau de croissance avait repris à un rythme de 3.5% en 2007, en hausse par rapport à 2006 qui était de 2.3%; le pays avait même connu une inflation à un chiffre en 2007. Cette reprise économique était en grande partie menée par la consommation, elle même tirée par les transferts, sans contrepartie.

Cependant, la croissance pour l'exercice fiscal 2007-2008 initialement projetée à 4.5%, a subi, une première révision à 3.7% et une seconde à 2.5% pour enfin clôturer l'année à un niveau inférieur à 2% pour les raisons évoquées plus haut.

Malgré les efforts des autorités monétaires pour juguler la crise, tous les indicateurs macro économiques sont au rouge. Les chocs externes ont contribué dans une large mesure à cet état de fait.

A rappeler que le pays est importateur net de quasiment tous les produits. Le niveau d'importation des produits pétroliers est estimé à 608.3 tonnes ou 20%



Source : BRH

du total des importations d'Haïti et avec pour impact immédiat une flambée des prix sur le marché local (voir graphique).

Le pays importe pour US \$ 369.8 millions de produits alimentaires représentant 21.2% de la valeur totale des importations, avec pour corollaire immédiat:

- Les prix des aliments et du carburant –qui forment plus de 60% de l'indice des prix à la consommation- poussèrent certains indicateurs loin au-delà de la trajectoire prévue dans le programme financier du gouvernement élaboré par le FMI ;
- A la fin de mars 2008, l'indice alimentaire et l'indice énergétique avaient augmenté de plus de 20% et de plus de 17%, respectivement, en glissement annuel ;

Tout ceci a amené l'inflation à un niveau record en 2008 par rapport à 2007. Le taux en glissement annuel a atteint près de 20% en septembre 2008. En outre, l'intensité des chocs externes et la portée des chocs internes suite à

- des manifestations de rue, pillages, violences, destructions de propriétés ;
- les "Emeutes de la faim" d'avril 2008 ;
- la chute du Premier Ministre Alexis; et
- l'absence d'un gouvernement effectif pendant 4 mois (avril-juillet 2008),

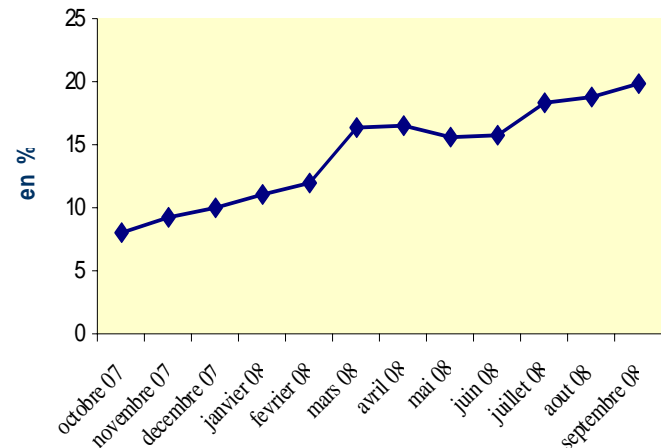
ont poussé les autorités monétaires, pour juguler l'impact des faits susmentionnés sur les prix, à vendre plus de 52 millions de dollars US sur le marché local des changes, suite à l'aggravation du déficit commercial qui a entraîné un excès de demande de devises sur le marché.

Nonobstant cette intervention, les conditions de vie de la population se seraient nettement détériorées si, en plus du renchérissement du baril du pétrole et de l'inflation, il avait fallu faire face à un dollar dépassant le seuil de HTG 45 et même de HTG 50 pour un dollar.

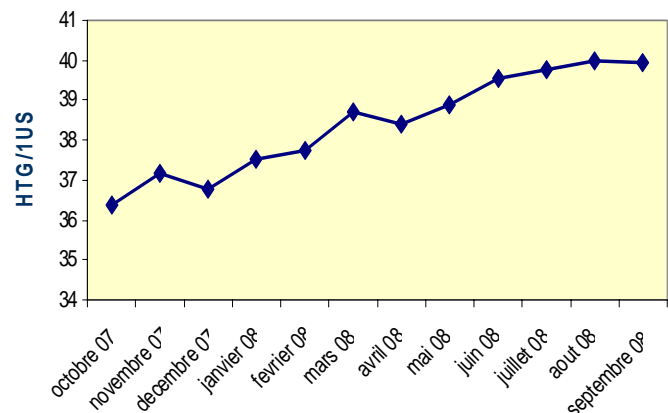
Par ailleurs, la tendance baissière, constatée au niveau du taux directeur de la BRH sur les titres au cours du 1^{er} trimestre de l'exercice (4% sur les bons 91 jours), a dû s'estomper pour progressivement subir une augmentation de 100%, soit un taux de 8% au 3^{ème} trimestre de l'exercice fiscal.

Il existe, néanmoins, une certaine inélasticité du crédit par rapport au faible taux directeur, vu la faible croissance constatée au niveau du portefeuille des Banques et des Institutions de Microfinance (IMF) en général.

Evolution du taux d'inflation



Evolution du taux de change



PERSPECTIVES

En raison de la crise économique mondiale et plus particulièrement de la récession aux USA, on prévoit un environnement macro économique global très difficile en Haïti au cours de l'exercice fiscal 2008-2009. Le taux de chômage élevé d'outre-mer affectera significativement l'offre de devises sur le marché local par suite d'une baisse non négligeable des transferts de fonds de la diaspora. La CEPALC table déjà sur une croissance du PIB nettement inférieure par rapport à 2008. L'objectif de croissance prévu par le gouvernement dans le cadre du Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DSNCRP), demeure hypothétique. Ces objectifs devront faire face à des handicaps structurels de l'économie haïtienne mais aussi à l'environnement externe désastreux. La mise en œuvre de mesures de protection des groupes vulnérables et l'augmentation de l'investissement humain, en passant par le renforcement des capacités institutionnelles et la bonne gouvernance, sont de grands défis à relever pour aider le pays à sortir du cercle de la pauvreté.

LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN HAÏTI¹

La microfinance, activité commerciale à part entière, consiste à octroyer des prêts à court terme, de faible montant, sans prise de garantie, aux exclus du système bancaire pour qu'ils créent leurs propres emplois, ce qui leur permet ainsi d'accroître leur autonomie financière et de financer l'éducation et la santé de leur famille.

Le vocable microfinance, tel que nous le connaissons aujourd'hui, commence à être utilisé en Haïti au début des années 80 avec la création, d'un côté, du Fonds Haïtien d'Aide à la femme (FHAF-1982) par un groupe de femmes du secteur bancaire et à la faveur de l'appui technique et financier du *Women's World Banking* et de l'*Inter-American Foundation* (IAF); et, de l'autre côté, de la Fondation Haïtienne de Développement (FHD- 1982) par un groupe d'hommes d'affaires haïtiens, aidé de l'USAID. Entre-temps, d'autres institutions de type non-coopératives (regroupées en associations, fondations, ONG), avec d'autres formes de produits plus diversifiés (crédit, assurance, change, transfert), ont vu le jour.

Toutefois, les efforts de diversification et d'intensification à tous les niveaux n'avaient pas suffisamment changé la perception de la microfinance comme une activité purement sociale et une forme de solidarité locale et internationale.

Il a fallu attendre la fin des années 90 pour une implication du secteur financier formel dans le domaine de la microfinance en Haïti. C'est ainsi qu'en 1997, la BIDC a été la première banque à saisir cette opportunité, en mettant sur pied un programme de micro crédit. Au cours de la même période, la BUH a inauguré une section dénommée « Kredi Popilè BUH » spécialisée dans le micro crédit. Par la suite, d'autres Institutions bancaires ont suivi, telle la SOGEBANK qui a ouvert une filiale spécialisée (la SOGESOL). Une autre banque, la UNIBANK avait aussi décidé d'entrer dans le secteur à travers une filiale spécialisée également (le Micro Crédit National-MCN). Les deux (2) autres banques actives actuellement en microfinance, Capital Bank (MCC) et Banque Populaire Haïtienne (BPH), ont un service spécialisé en micro crédit à l'intérieur de leur Direction de Crédit. La Banque commerciale d'État, la Banque Nationale de Crédit (BNC) commence avec une forme de micro crédit sur une base ponctuelle et travaille actuellement à la mise en place d'une structure lui permettant de pénétrer dans le secteur.

Cependant, malgré l'évolution du secteur de la Microfinance, le Cadre légal et réglementaire n'avait pas, malheureusement, pu suivre le rythme d'accroissement de ce dernier. Jusqu'en 2002, les caisses populaires étaient seulement contrôlées, en tant qu'entreprises coopératives, par le Conseil National des Coopératives (CNC) et les IMF non bancaires dotées de statut d'ONG, de Fondation et d'Association étaient sous contrôle soit du Ministère de la Planification et de la Coopération Externe soit de celui des Affaires Sociales. Mais le contrôle de ces IMF se limitait à octroyer des autorisations de fonctionnement ou de reconnaissance légale.

¹ Recensement sur Industrie Microfinance Haïtienne

Par ailleurs, compte tenu de la faiblesse du cadre juridique actuel, les IMF ne sont pas autorisées à recevoir des dépôts de leurs clients ou du public en général. L'accès aux fonds des déposants leur permettraient d'augmenter et de diversifier leur portefeuille par le biais de ressources nettement moins coûteuses. Elles seraient donc également plus crédibles aux yeux des bailleurs de fonds internationaux et des investisseurs privés.

En outre, il convient de souligner un autre aspect de cette question qui est lié au statut juridique des IMF qui sont pour la plupart des ONG ou des associations. En tant qu'institutions financières à part entière distribuant du crédit ou collectant des épargnes, elles ne font l'objet d'aucune supervision et ne sont astreintes à aucune réglementation prudentielle. La mise en place d'un cadre légal et réglementaire aurait donc un impact positif sur l'offre de services.

Cependant, en 2001, la bulle spéculative créée par des pyramides financières déguisées en coopératives ont amené les autorités étatiques à accélérer le vote de la Loi sur les coopératives d'épargne et de crédit en souffrance au Parlement depuis l'année 2002 et à créer plus tard au sein de l'autorité régulatrice, la Banque Centrale (BRH) une Direction spécialisée de supervision et de régulation de ces Institutions.

Sur cette base, on pourrait dire, que le cadre institutionnel de la microfinance en Haïti est ainsi composé:

- Les organes de régulation et de supervision (CNC, BRH)
- Cinq institutions d'encadrement technique et associations d'IMF (DID, ANACAPH, FENACAPH, ANIMH, KNFP) et différents projets et programmes comme Haïti/MSME, PRIMA;
- Plusieurs bailleurs de fonds nationaux et internationaux tels que l'AFD, l'Union Européenne, l'USAID, la Banque Mondiale, l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI), le FIDA, la Coopération Allemande, la BID, le Plan International, l'AECID, etc.)
- Plus de trois cents (300) institutions de microfinance répertoriées réparties sur tout le territoire:
 - Plus de deux cents caisses populaires
 - Près d'une trentaine d'ONG/Fondations/Associations et
 - Quatre (4) Filiales/Satellites/Unités spécialisées de banques.

3. LES PARTENAIRES FINANCIERS DE L'ANIMH

Depuis sa création, l'ANIMH a toujours cherché à conscientiser les différents partenaires nationaux et internationaux pour qu'ils accompagnent le développement du secteur de la Microfinance en Haïti.

A ce jour, l'association dispose du soutien de quelques bailleurs Internationaux avec lesquels ont été signées quelques conventions de partenariat.

L'AGENCE FRANÇAISE DE DEVELOPPEMENT (AFD)

La Convention de financement signée en novembre 2007, à hauteur de plus d'un million de dollars américains sur une période trois (3) ans entre l'AFD et l'ANIMH, a aidé l'association à poursuivre son plan de développement au cours de l'exercice écoulé. Ce concours a permis de financer certaines activités essentielles au développement du secteur et également au renforcement et à la structuration de certaines IMF membres de l'Association. Cette subvention a également aidé aux activités de formation du Centre de Formation de l'ANIMH dont les résultats sont présentés dans le présent rapport d'activités.

PROGRAMME DE RENFORCEMENT INTEGRE DU MILIEU DES AFFAIRES EN HAÏTI (PRIMA) / UNION EUROPEENNE (UE)

L'Union Européenne (UE), par l'intermédiaire du programme PRIMA, finance à hauteur de 6,6 millions de gourdes un projet de renforcement des capacités institutionnelles des membres de l'ANIMH. Ce projet s'inscrit dans le cadre des activités de structuration du secteur. Des onze membres retenus au départ, neuf seulement ont pu effectivement bénéficier de l'assistance offerte dans le cadre du projet au cours de l'année 2008. Ce projet prend fin le 21 décembre 2008.

PROJET D'APPUI AU SECTEUR DE LA MICROFINANCE ET AUX MICRO, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES HAITIENNES (HAÏTI - MSME/USAID)

L'Agence américaine pour le Développement International par le biais du projet Haïti-MSME poursuit ses activités d'appui au secteur de la microfinance haïtien. Ce projet a financé les ateliers de renforcement organisationnel organisés par l'ANIMH dans le but de définir un plan de formation pour l'ensemble des membres. Suite à cet atelier, un accord a été conclu pour l'octroi d'une subvention dans le cadre des activités du Centre de formation continue de l'association et pour la collecte de données concernant des indicateurs de performance auprès de six (6) membres de l'ANIMH.

PROGRAMME CANADIEN DE COOPERATION VOLONTAIRE D'APPUI A LA GOUVERNANCE EN HAÏTI.

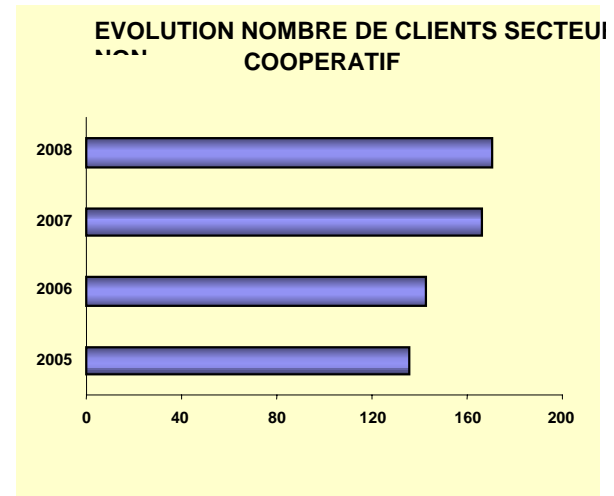
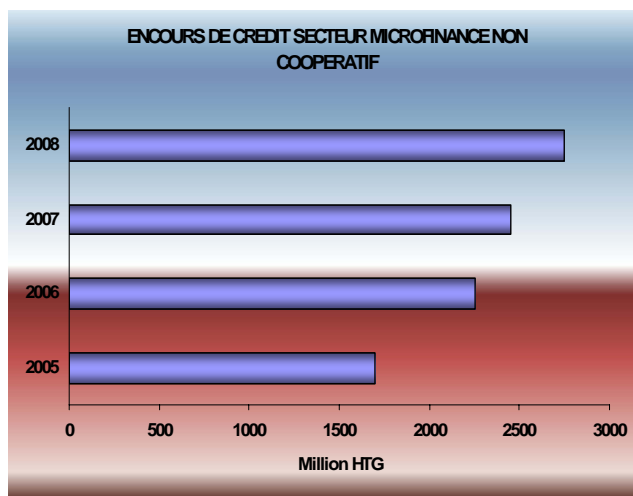
Le Service d'Assistance Canadien aux Organismes (**SACO**), a signé le 30 juin 2008, avec l'ANIMH, une entente de partenariat dont le but est de mettre en œuvre des activités, de réaliser des interventions ciblées et de mobiliser des ressources qui contribueront à l'amélioration des capacités des organisations impliquées dans le secteur de la microfinance. Cette entente vise aussi la réalisation de plusieurs interventions d'assistance technique en Haïti, de stages au Canada et des échanges entre des partenaires canadiens et l'ANIMH.

5. L'ANIMH ET LE SECTEUR DE LA MICROFINANCE EN HAÏTI

Sur la base d'une récente étude menée par le projet USAID/MSME, on pourrait estimer à :

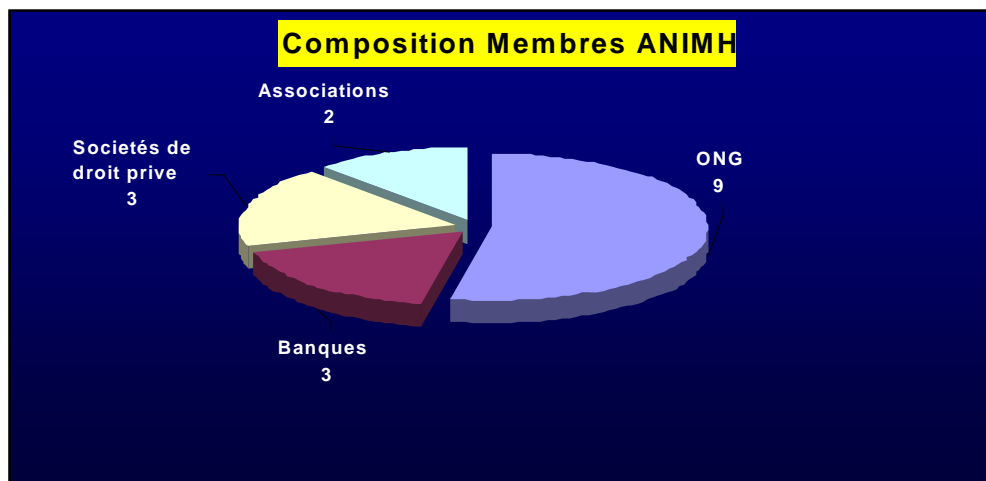
- Plus de cinq (5) milliards de gourdes la taille du bilan consolidé ou de l'actif total du secteur de la microfinance en Haïti;
- Près de quatre (4) milliards de gourdes le portefeuille de crédit du secteur;
- Deux-cent quarante mille (240,000) le nombre de micro-entreprises et/ou petits opérateurs bénéficiaires du microcrédit ;
- Plus de trois (3) milliards de gourdes le volume de dépôts en circulation dans le secteur ;
- Près de sept-cent (700) mille le nombre de déposants du secteur de la microfinance

En plus de ces chiffres, l'étude a révélé qu'au moins trois-mille six-cents (3,600) familles tirent leurs revenus de salaires, par l'intermédiaire de ces IMF, sans compter le nombre d'emplois directs stables générés évalués à 243,615 personnes. Il faudrait aussi souligner l'impact non négligeable du secteur de la microfinance au niveau du PIB national estimé à près de 1.8 milliard de gourdes en terme de valeur ajoutée directe créée par les IMF.



ANIMH

L'association Nationale des Institutions de Microfinance d'Haïti (ANIMH) est un regroupement de dix-sept (17) Institutions de microfinance non-coopératif, ce qui représente en termes de couverture plus de 133 000 clients pour un portefeuille de plus de 2,189 milliards de gourdes (environ 54 millions de dollars américains). L'association rassemble la majorité des opérateurs de microfinance de type non-coopératif et est représentée dans tous les départements géographiques du pays. Elle comprend :



5.1 SITUATION FINANCIERE DES MEMBRES DE L'ANIMH

Les chiffres présentés dans ce tableau ont une marge d'erreur de plus de 5% en fonction du manque de données pour certains membres en 2008. On a procédé par extrapolation à partir d'un échantillonnage représentant près de 75% des membres. A rappeler que l'accès à des ressources de type commercial est généralement lié à la disponibilité d'une information financière transparente et récente permettant ainsi de vérifier notamment la capacité des institutions à couvrir l'ensemble de leurs coûts. C'est pourquoi il est primordial que les membres comprennent l'urgence nécessaire de soumettre leur rapport à l'Association.

INDICATEURS DE PERFORMANCE DES MEMBRES					
HTG	Septembre 2006	Septembre 2007	Septembre 2008	Variation 06/07	Variation 07/08
Encours de crédit	1, 553, 685,936	1, 903, 419,100	2, 189, 421,494	22.5%	15.0%
# de clients avec prêts	108,773	133,206	133,426	22.7%	1%
PAR>1 jour	24.81%	16.57%	22.25%	-33.2%	34.3%
PAR>30 jours	15.10%	15.90%	16.59%	5.3%	4.4%
Taux de remboursement	83.68%	84.25%	80.10%	0.7%	-4.9%
Taux de radiation	4.20%	4.84%	6.35%	15.2%	31.2%
Rentabilité nette	13.40%	23.15%	2.85%	72.8%	-87.7%
Coût par unité monétaire prêtée	0.19	0.22	0.19	15.8%	-13.6%
Autosuffisance Administrative.	174.63%	175.79%	135.25%	0.7%	-23.1%
Autosuffisance Opérationnelle.	112.40%	99.67%	93.18%	-11.3%	-6.5%
Autosuffisance Financière	75.33%	86.57%	72.71%	14.9%	-16.0%

La situation socio-économique difficile décrite plus haut a eu un impact négatif sur la quasi-totalité des IMF évoluant dans le secteur. La moyenne de tous les indicateurs de performance des membres de l'Association s'est nettement dégradée au cours de l'année 2008 (voir tableau ci-dessus). Il est vrai que certains d'entre eux ont pu dégager un résultat positif ; d'autres par contre, vivent une situation pour le moins inquiétante. Cependant, ces chiffres doivent être replacés dans le contexte géographique et méthodologique de chacun des membres de l'association.

5.1.1. QUALITE DU PORTEFEUILLE

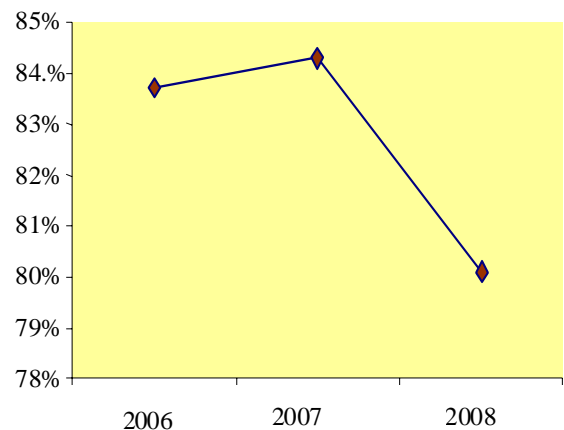
Malgré Le climat morose dans lequel les IMF membres de l'Association évoluaient, l'encours de crédit global a augmenté de 15% au cours de l'année 2008 par rapport à 2007. Cependant, cette croissance est imputable à cinq IMF qui occupent plus de 80% de l'ensemble du portefeuille de crédit de l'association.

a) Taux de remboursement

Le taux de remboursement de l'ensemble des membres a subi une baisse de 5% en 2008 suite à la situation socio-économique difficile. Malgré cette baisse, le taux de remboursement est à un niveau plutôt acceptable (eu égard à la conjoncture) soit 80% de l'encours global.

Quoique ce soit un bon indicateur pour la projection des flux de trésorerie des IMF, ce taux qui mesure le montant des remboursements reçus par rapport au montant dû ne renseigne pas cependant, comme d'autres ratios, sur la qualité de l'encours de crédit actuel (voir le taux d'impayés et le taux de portefeuille à risque présenté ci-contre). C'est pourquoi, il n'est pas trop considéré comme un élément primordial dans la qualité de l'encours de crédit des membres.

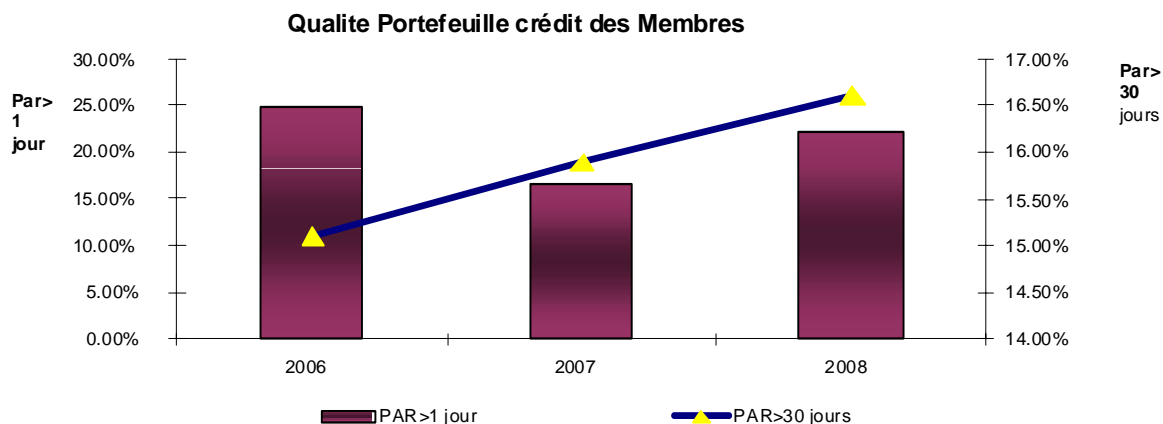
Évolution Taux de remboursement



b) Emprunteurs en retard

Le ratio d'emprunteurs défaillants est passé à un niveau relativement élevé de 22.25% en 2008, soit une forte croissance de 34% au niveau du Par>1. Par contre, le nombre d'emprunteurs en retard à 30 jours (Par>30) est passé à près de 12% au cours de la même période (voir graphique ci-dessous). Ce niveau se trouve au dessus du seuil généralement admis qui est $\leq 10\%$. Il faut noter que cette situation n'est pas imputable à l'ensemble des membres ; quatre parmi eux ont un seuil inférieur à 10% mais ont subi quand même une augmentation au cours de la période.

En analysant le niveau de taux d'impayés et le portefeuille à risque de l'ensemble de l'échantillon, on se demande si cet état de fait n'est pas lié aux crédits de montants plus élevés puisque ce ratio (Par>30) est tout de même inférieur à ces taux.



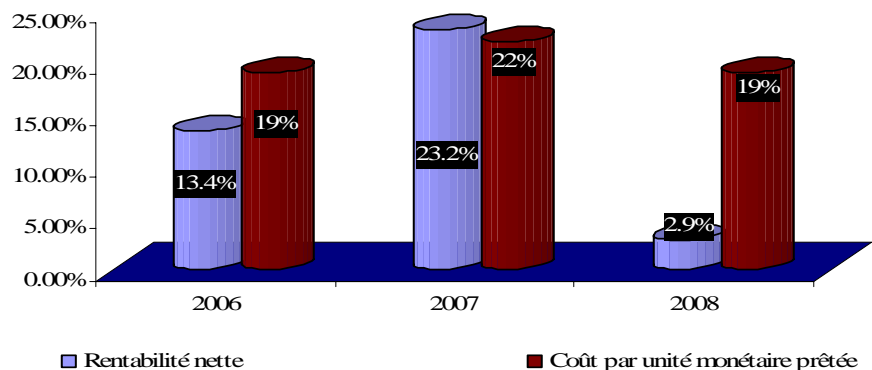
Cette aggravation au niveau du portefeuille de crédit des membres de l'Association est fortement liée aux paramètres macro économiques désastreux en 2008 ainsi qu'à l'environnement social difficile. En effet, la crise socio-politico-économique a fortement baissé le pouvoir d'achat des agents économiques vulnérables qui sont en majorité clients des IMF.

Compte tenu du niveau de risque, certaines IMF ont augmenté considérablement les provisions pour créances douteuses ; ce qui a eu un impact sur le niveau de radiation passé à 6.35% en 2008, soit une forte croissance de 31% par rapport à 2007.

5.1.2. RENTABILITE ET AUTOSUFFISANCE

a) Rentabilité

La dégradation du portefeuille en 2008 a eu un impact négatif sur la marge nette de l'ensemble des membres. Le niveau de rentabilité nette de 3% constaté est en effet en baisse de 87% par rapport à 2007 pour l'échantillon des membres qui ont remis leur rapport à l'ANIMH. Certains d'entre eux affichent un taux au-dessus de la moyenne mais se retrouvent tout de même en dessous du seuil acceptable.



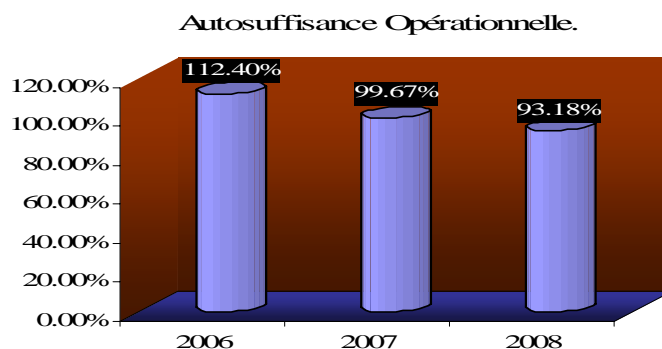
Comme le schéma ci-dessus le montre, le coût par unité de monnaie prêtée est en baisse de près de 14% à comparer à 2007 où le niveau était de 22%. Ce ratio qui met en évidence l'impact de la rotation du portefeuille de crédit sur les charges d'exploitation a permis de constater que les membres ont pu réagir face à la situation difficile, ce qui leur a permis d'atteindre tout de même un certain niveau d'efficacité en contrôlant ou diminuant les dépenses et arriver pour certains à une rentabilité nette positive.

Cette situation démontre aussi l'importance du développement de nouveaux produits et de diversification du portefeuille de crédit au sein des IMF membres de l'ANIMH. C'est pourquoi l'association continuera toujours à apporter l'assistance technique nécessaire aux IMF pour les aider et leur faire comprendre le rôle de ces nouveaux produits dans la structure de leur revenu pour au moins contrecarrer l'impact des facteurs exogènes au niveau de leur exploitation.

À Souligner que l'un des membres, le SFF (FONKOSE) s'est lancé déjà dans un programme de micro assurance en partenariat avec une société d'assurance locale spécialisée l'AIC.

b) Autosuffisance opérationnelle

L'autosuffisance opérationnelle des membres de l'ANIMH a encore diminué en 2008 pour atteindre le niveau jugé relativement bas de 93%. Cependant cette baisse ne concerne pas les membres faisant partie des groupes de sociétés privée filiale de banques et d'une autre Institution ayant le statut d'association. C'est une situation dangereuse dans la mesure où les revenus dégagés sont nettement insuffisantes pour couvrir les charges d'exploitation.

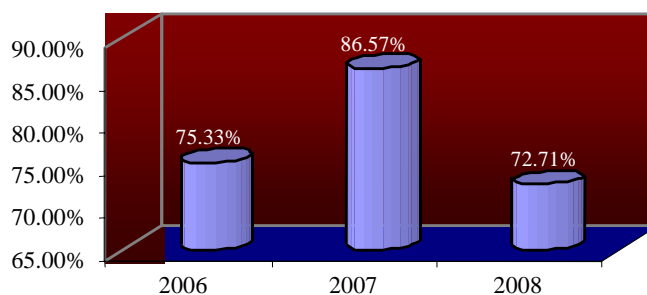


Il est vrai que le climat socio économique est très difficile, cependant l'ANIMH considère cette situation pour le moins inquiétante pour le groupe ONG membre de l'association dont les fonds de crédit proviennent de subvention et qui pourraient se retrouver dans une impasse de trésorerie pour accorder de nouveaux prêts.

c) Autosuffisance Financière

De même que l'autosuffisance opérationnelle, l'autosuffisance financière accuse une forte chute de 16% pour atteindre le niveau de 72% nettement en dessous du seuil acceptable de 100%.

Autosuffisance Financière



Ce Ratio qui tient compte du coût du capital ajusté de l'inflation et des subventions est un bon indicateur permettant de juger le degré d'autonomie des membres. Malheureusement, toutes les IMF membres de l'association ont une autonomie financière < 100%. Encore une fois, la prestation de services financiers à long terme est entravée par la nécessité continue de recours aux fonds des bailleurs.

PERSPECTIVES

Les faiblesses constatées lors de récentes études réalisées au niveau de certains membres de l'ANIMH qui révèlent de nombreuses pratiques défailtantes au sein de certains IMF membres de l'Association, méritent toujours d'être relatées. Ces faiblesses recensées comme par exemple:

- la propriété et gouvernance,
- la planification stratégique et opérationnelle,
- les ressources humaines et la gestion du personnel,
- le Système d'information de gestion (SIG) et la technologie de l'information,
- la gestion de risques de crédit, la gestion administrative et comptable,
- la gestion financière,
- le contrôle interne et l'administration du risque.

Sont en effet des points essentiels qui interpellent toujours l'ANIMH.

Il est vrai qu'il y a un certain progrès constaté par rapport à l'année écoulée au niveau de certaines IMF eu égard au travail de renforcement institutionnel mis sur pied par l'association. Par contre d'autres, en raison des faiblesses internes structurelles, sont toujours hésitants et peinent à améliorer leur performance. En effet, les coûts de prestation de services financiers sont toujours très élevés et près de la moitié des membres de l'association ne sont pas audités régulièrement voire de se soumettre à la notation qui est une condition fondamentale pour le support financier de certaines organisations internationales et/ou des banques. C'est pourquoi l'ANIMH travaille toujours avec acharnement en vue d'aider ses membres à mieux se structurer en vue d'arriver à atteindre un certain degré d'autonomie financière et de performance administrative.

6. LES REALISATIONS

Au cours de l'année 2008, malgré le climat difficile, l'ANIMH est parvenue à engager un certain nombre d'activités d'importance pour le secteur.

6.1 Le Centre de Formation de l'ANIMH

Suite à l'évaluation des besoins en assistance technique des membres dans le cadre du projet de renforcement des capacités institutionnelles, la formation a été identifiée comme une priorité, ce qui a porté l'ANIMH à monter un programme spécial, à l'intention de ses membres, comprenant trois formations jugées nécessaire au renforcement des compétences des agents de crédit et des superviseurs.

Le rapport présente le bilan des activités réalisées pendant l'exercice fiscal 2007 – 2008 avec le support du projet PRIMA, du projet Haïti MSME et de l'AFD.

THEMES RETENUS

Le programme spécial conçu dans le cadre du projet d'assistance technique comprend trois formations de base :

- ✓ Principes de base de crédit
- ✓ Mesure et Contrôle des impayés
- ✓ Gestion du portefeuille

Pour répondre aux attentes des membres, les formations suivantes ont été également dispensées :

- ✓ Supervision du portefeuille
- ✓ Analyse financière
- ✓ L'Art du Management
- ✓ Organisation du travail et gestion efficace du temps
- ✓ Techniques de rédaction en milieu professionnel
- ✓ Pratique du leadership efficace

Treize autres formations ont été annulées: Développement de nouveaux produits, Contrôle interne et gestion des risques, Introduction à la microfinance, Gestion de la liquidité et de la trésorerie, Gestion du stress, Comportement organisationnel et éthique professionnelle...

Pour dispenser ces formations, l'ANIMH a retenu les services de quatre formateurs certifiés par CGAP.: Frantz Élyzée, Marcelle P. Exumé, Osé Pierre et Michelle Guillaume.

APPROCHE PEDAGOGIQUE

L'objectif du Centre de Formation Continue de l'ANIMH est le développement/renforcement des compétences des ressources humaines du secteur de la microfinance à travers l'acquisition d'outils et de techniques facilitant leur adaptation à leur environnement de travail. Ainsi, au Centre de l'ANIMH, l'approche par compétence, basée sur les principes d'éducation des adultes, a été

privilegiée. Les formateurs ont combiné les exposés théoriques à l'étude de cas pratiques pour favoriser le processus d'apprentissage. Certaines mises en situation ont même fait intervenir des jeux de rôles afin de mieux modéliser le cadre de travail.



VUE DES STAGIAIRES



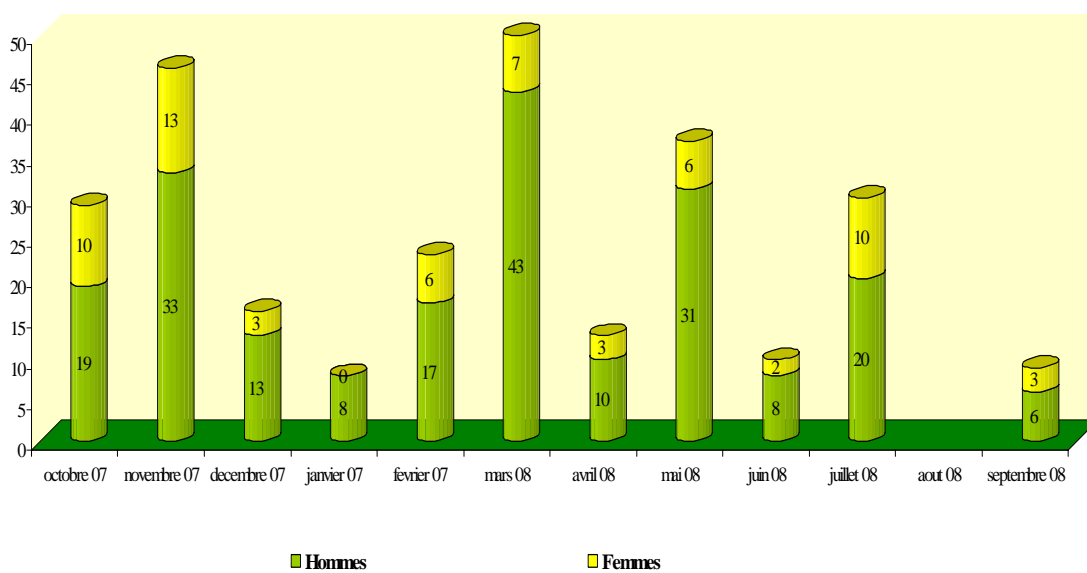
ETUDE DE CAS EN GROUPE

REMISE DE CERTIFICATS

LES RESULTATS

Les 23 séances organisées pendant l'année fiscale 2007-2008 représentent 76 jours de formation avec la participation de 243 Agents de crédit, Superviseurs, Comptables, Directeurs de succursale, Coordonnateurs de crédit, Agents de recouvrement, Secrétaires, Contrôleurs internes (voir tableau ci-après). Le nombre de femmes demeure largement inférieur à celui des hommes ; en effet, 57 femmes seulement ont assisté aux formations, soit 23% de l'effectif total. Les résultats préliminaires de l'enquête réalisée sur le secteur de la microfinance par le groupe SMG avec un financement du projet Haïti/MSME et la collaboration des associations professionnelles et réseaux de microfinance, ont révélé que le nombre de femmes travaillant au sein des IMF est de loin inférieur à celui des hommes, d'où le faible taux de participation des représentants de la gente féminine aux séminaires de formation.

REPARTITION DES PARTICIPANTS PAR SEXE



- Le niveau de préparation initial des participants se révèle certaines fois inadéquat, ce qui constitue un frein au bon déroulement des formations. Il s'avère difficile pour l'ANIMH de procéder à une analyse rigoureuse des demandes d'inscription vu que les formulaires ne sont pas soumis à temps par les institutions ou ne sont tout simplement pas transmis au Centre.
- Il était primordial pour l'ANIMH de tenir compte des attentes des membres en engageant le processus de révision des modules de formation. À l'issue de ce processus réalisé avec la participation de 5 IMF et des formateurs, l'objectif et le contenu de certains cours ont été revus et corrigés
- Les participants ont, pour la plupart, exprimé leur satisfaction quant à la qualité et à la quantité des outils utilisés. Ils ont surtout apprécié l'approche pédagogique qui vise à faire des participants des acteurs de la formation. Les commentaires recueillis portent à croire que le contenu révisé des formations

répond mieux aux attentes des IMF. Toutefois, les acquis de ces séminaires devront être analysés et mesurés dans le milieu professionnel, à travers l'amélioration de la performance des ressources humaines sur le terrain et celle des opérateurs de microfinance.

- Le programme de formation préparé par l'ANIMH dans le cadre du projet d'assistance technique a été jugé primordial dans le processus de renforcement des compétences des agents/officiers de crédit, en particulier à travers 3 modules spécialisés à savoir les Principes de Base de Crédit, la Mesure et le Contrôle des Impayés et la Gestion du Portefeuille de Crédit.
- Le calendrier de formation élaboré par l'ANIMH pour l'exercice 2007-2008 a été la résultante d'un processus de diagnostic et d'analyse organisationnelle conduit avec les membres en juin et juillet 2007. Pourtant, il a fallu, tout au long de l'année, remanier ce calendrier. En effet, en raison du faible nombre de personnes inscrites à certaines sessions, l'ANIMH a dû les annuler et revoir sa programmation. De toute évidence, le manque de planification de certaines IMF est, à notre avis, souvent à l'origine des annulations qui ont eu des conséquences à la fois sur l'ANIMH, sur les formateurs et sur les autres membres respectant les procédures. Ainsi, certaines formations ont été organisées avec un effectif très réduit (6 participants au lieu des 10 requis).
- En général, les participants subissent une évaluation à l'issue de la dernière journée. L'ANIMH a noté avec satisfaction au cours des derniers mois une nette augmentation du nombre de participants ayant subi avec succès l'épreuve écrite.
- Il est souhaitable que certaines formations soient dispensées pour des groupes restreints ou des groupes homogènes. Le cours intitulé « Techniques de rédaction en milieu professionnel » est un exemple concret de formations pour lesquelles cette formule devrait être adoptée. Il serait d'ailleurs préférable que ce thème soit proposé dans le cadre d'une formation sur mesure pour mieux répondre aux attentes des IMF.
- L'un des commentaires qui revient fort souvent lors de l'évaluation de la formation par les participants est **la nécessité d'organiser des formations également pour les Responsables d'institutions**. Ils ont fait ressortir, dans les fiches d'évaluation, leur incapacité à appliquer, dans certains cas, les acquis des formations en raison des mauvaises pratiques relevées au sein de leur institution. Des notions apprises sont difficiles à intégrer dans le travail vu que la répartition des tâches dépend de la Direction. Les retombées positives de ces cours sont le partage d'expériences entre cadres évoluant dans des milieux différents et utilisant des méthodologies diverses.

PERSPECTIVES

Les leçons tirées de cette expérience faite pendant l'année fiscale 2007-2008 devraient permettre d'améliorer la performance du Centre de Formation Continue de l'Association. Il devient de plus en plus important de lancer la campagne de promotion du centre auprès du grand public. L'objectif de cette campagne devrait

viser les universités et les IMF non membres de son réseau ainsi que les caisses populaires qui opèrent surtout dans les villes de province. En outre, une meilleure coordination des activités avec les membres de l'ANIMH s'avère nécessaire en vue d'éviter les nombreux remaniements du calendrier de formation pendant l'année. À noter que la campagne de promotion du Centre auprès du grand public prévue dans le plan de structuration de celui-ci devrait permettre d'augmenter le taux de fréquentation et ainsi réduire la dépendance vis-à-vis des membres qui constituent à 98% la clientèle de l'Association.

Par ailleurs, à l'effet de répondre aux attentes des institutions et d'augmenter le taux de participation, l'ANIMH a décidé d'organiser des formations en région. La stratégie en cours d'élaboration par l'Association consiste à réaliser les formations de base dans les villes de province ; il s'agit des cours destinés surtout aux agents de crédit, tels que les principes de base de crédit, la mesure et le contrôle des impayés, la gestion du portefeuille. Les cours réservés aux Directeurs de fonction seront dispensés à Port-au-Prince. C'est ainsi, qu'au cours de l'exercice 2008-2009, l'Association va travailler à la mise en application de mécanismes de suivi des formations. C'est une étape décisive dont les résultats sont primordiaux en vue de l'amélioration de la qualité des formations.

6.2 Structuration du secteur

Programme d'assistance technique

Le programme d'Assistance technique a effectivement démarré tout d'abord avec le Projet de renforcement des capacités institutionnelles des membres de l'ANIMH financé par PRIMA. Des onze membres retenus au départ, neuf seulement ont pu effectivement bénéficier de l'assistance offerte dans le cadre du projet, puisque, malgré toutes les démarches effectuées par la Direction de l'ANIMH, deux ont choisi de ne pas poursuivre le processus jusqu'au bout.

Résultats du programme

PROGRAMME	BENEFICIAIRES
CONTROLE INTERNE	Cinq (5) IMF membres
RESSOURCES HUMAINES	Trois (3) IMF
PLAN STRATEGIQUE OPERATIONEL	Deux (2) IMF membres
SYSTEME INFORMATION DE GESTION	Cinq (5) IMF membres

Poursuite également du programme de notation ou *rating* des membres et le début du programme d'audit annuel pour ceux qui n'ont pas encore cette pratique.

6.3 Prestation de services

6.3.1 Groupe d'Échange de noms de mauvais payeurs

Sur une base mensuelle, les membres du Groupe d'échange de noms de mauvais payeurs transmettent à l'ANIMH leur liste de mauvais clients. L'Association prépare une liste consolidée qui est transmise aux membres du groupe. Actuellement, la liste consolidée comprend plus de 25 000 noms de mauvais clients contre 15,000 et 23,000 au cours des années 2006 et 2007 respectivement. Le nombre sans cesse croissant de clients en délinquance fait ressortir l'importance de cet outil de gestion des risques et la nécessité pour les membres d'y accorder beaucoup plus d'importance.

6.3.2 Rapport de performance

Sur la base des informations qui lui sont fournies, l'Association élabore un rapport trimestriel présentant les principaux indicateurs de performance tels que le taux de remboursement, l'autosuffisance opérationnelle et financière, le PAR > 30 jours, etc. Ces informations qui sont transmises par des IMF ayant des statuts et approches divers, permettent d'apprécier l'évolution du secteur en dépit du fait que tous les membres ne transmettent pas sur une base régulière leurs indicateurs. Onze membres en moyenne, dont une coopérative non membre, envoient leur rapport régulièrement.

6.3.3 Organisation de rencontres/conférences

Rencontre avec les Responsables de la BRH en vue de poursuivre les discussions autour du cadre légal et réglementaire pour le secteur non coopératif du secteur de la microfinance. Une équipe de MERIDIES travaille d'arrache-pied pour arriver à soumettre un document préliminaire en 2009.

6.5 Communication et marketing

5.4.1 Gestion du site internet

Le site internet s'inscrit dans la stratégie de communication et de marketing de l'ANIMH. Ce site visité par plusieurs internautes démontre l'importance de mieux l'utiliser en vue de donner plus de visibilité aux membres et devrait être à moyen terme un portail haïtien incontournable vers des sites existants de microfinance.

5.4.2 Centre de documentation et de Recherche

Le Centre de documentation de l'ANIMH continue toujours à accueillir régulièrement des étudiants et professionnels à la recherche d'informations sur les activités de microfinance. Il met à leur disposition plusieurs centaines de documents sur le secteur de la microfinance en Haïti et ailleurs.

7. L'ANIMH EN 2009

Le Plan d'activités de l'année 2009 s'inscrit dans le cadre du Plan stratégique 2006-2010 de l'association.

Il est prévu de poursuivre certaines activités de l'année précédente comme l'encadrement technique et d'autres interventions en fonction des besoins des membres ; l'accent sera mis de façon particulière sur le renforcement Institutionnel tant du Bureau Exécutif que des membres.

Une fois de plus, le plan est défini en vue de renforcer le secteur (voir Plan de travail en annexe pour plus de détails). Les points suivants seront priorisés:

- La poursuite du programme d'assistance technique permettant la consolidation des opérations de microfinance ;
- La poursuite des activités du Centre de formation continue. Dans ce contexte, il est prévu d'organiser des séminaires pour des Institutions non membres et le public en général, le secteur universitaire de façon particulière.
- L'appui au développement et à la promotion de nouveaux produits
- L'élaboration d'un code d'éthique en vue d'instaurer des règles de conduite pour l'ensemble des IMF affiliées à l'Association ;
- La promotion de la microfinance haïtienne à l'échelle nationale et internationale
- La mise en place d'une plateforme d'échange de noms de clients d'opérateurs de microfinance ;
- La réalisation d'une étude portant sur l'impact de la microfinance dans la lutte contre la pauvreté ;
- La mise en œuvre des activités bases pour la création d'un Bureau de crédit au service de membres et l'augmentation des revenus de l'ANIMH ;
- La poursuite des activités de lobbying dans la recherche de nouveaux fonds permettant à l'Association d'accéder à un certain degré d'autonomie devant lui permettre d'apporter un soutien plus direct à ses membres ;
- Le lancement du processus de lobbying en vue de l'élaboration et du vote d'une Loi sur le secteur non-coopératif de la microfinance ;
- La poursuite du programme de notation ou *rating* des membres qui est un élément important dans une logique de transparence financière ;
- La participation aux grandes rencontres sur la microfinance permettant de donner plus de visibilité à l'Association et aux membres, et d'établir de nouveaux liens avec des acteurs importants de l'industrie ;

- La poursuite des activités de défense des intérêts du secteur et de recherche de financement ;
- La poursuite de différentes activités déjà lancées telles que la gestion de la liste d'échange de noms des mauvais payeurs, la préparation du rapport de performance trimestriel, la mise à jour du site internet, les publications trimestrielle et mensuelle, etc ;
- La création d'une base de données sur le secteur de la microfinance avec la collaboration de tous les membres et autres Institutions évoluant dans le secteur.

Malgré toutes les contraintes rencontrées, l'ANIMH aborde l'année 2008-2009 avec une certaine confiance due à l'importance qu'accorde maintenant l'opinion publique au secteur de la microfinance. Le cadre légal et réglementaire sera un instrument qui permettra à l'Association de mieux cibler son intervention au niveau des membres. Notre credo, comme celui de beaucoup d'associations à travers le monde, ne consistera pas seulement dans le renforcement de nos membres mais aussi, dans un soutien effectif pour que l'action sociale qu'ils mènent ne disparaisse pas aussi vite que les subventions qu'ils reçoivent et faire en sorte que, tout en continuant toujours à faire de la « finance » ils n'oublient jamais leur objectif social.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Sinior Raymond (ACME)
Président

Wesner Marcelin (ID)
Vice-président

Daphné Louissaint (SOGESOL)
Trésorier

Serge L. Beaudry (FINCA)
Trésorier-Adjoint

Danielle Bélair (SFF)
Secrétaire

Francine Jean-Marie Célestin (FHAF)
Secrétaire Adjoint

Joseph Cléfilis Similien (MCN)
Membre

BUREAU EXÉCUTIF

Marie Pascale Théodate
Directeur Exécutif

Pierre-Maxime Jérôme
Directeur Technique

Michèle B. Aliño
Administrateur

Comptabilité
Services externes

Rosèlène Dorélus
Secrétaire-Réceptionniste

Esny Daquin
Chauffeur-Messager

Jacquesène Darius
Concierger-Ménager

LISTE DES MEMBRES

Christon Domond (ACLAM)
Directeur

Sinior Raymond (ACME)
Directeur Exécutif

Jean Lucky Mathurin (BPH)
Directeur du Département de Crédit

Yola I. Maurepas (BUH)
Directeur Exécutif Kredi Popilè

Joanne Dessalines Chéry (COD-EMH)
Coordonnatrice

Allan Isaac (CRS)
Chef de Programme

Francine Jean-Marie Célestin (FHAF)
Directeur Exécutif

Serge L. Beaudry (FINCA)
Directeur

Lesly François(FONDESPOIR)
Directeur Exécutif

Carine Clermont (GRAIFSI)
Membre du Comité de Gestion

Éric Alabré Frédéric (GTIH)
Directeur de Programme

Wesner Marcelin (ID)
Directeur de Programme

Jean-Patrick Laforest (MCC)
Directeur

Joseph Cléfilis Similien (MCN)
Directeur Général Adjoint

Danielle Bélair (SFF)
Directrice

Daphné Louissaint (SOGESOL)
Directeur Général

Jean Wilson Plymouth(FR-FEMA)
Manager